

Charte de déontologie LBBM

Aurore s'engage à respecter les critères Déontologiques et Respect des règles, applicables aux bilans de compétences dans le respect du code de Déontologie qui les régit, par l'application du décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 – art. 2 , Article R6313-4 code du travail

Le Métier Praticien /consultant

Le consultant de la société Aurore s'engage à tout mettre en œuvre pour accompagner les stagiaires dans le parcours de formation LBBM.

Il s'engage à réaliser toutes les actions selon l'offre choisie de façon professionnelle, en respectant le Décret n°2018-1330 du 28 décembre 2018 – art. 2, Article R6313-4 code du travail

Il s'engage à travailler avec une méthode pédagogique, des outils, des tests, une connaissance des acteurs du marché de l'entrepreneuriat, un réseau professionnel pour les investigations relatives à l'élaboration des business plans.

Tous les outils utilisés sont en lien avec un accompagnement à visée professionnelle, de qualité et de bienveillance.

Nos Valeurs

- Le respect de la personne accompagnée dans sa dignité et son authenticité
- Une démarche éthique, respectueuse des lois, des droits et des devoirs
- La recherche du potentiel de fonctionnement optimal pour chaque individu engagé dans un projet à vocation entrepreneuriale
- L'engagement concernant le respect de consentement, de confidentialité et de neutralité.
- La garantie de qualité et le respect de nos engagements

Démarche

Les consultants proposent des rendez-vous régulièrement en distanciel en visioconférence et pratiquent l'accompagnement professionnel, avec une Conscience Bienveillante et Humaniste de l'Accompagnement. Ils observent une attitude de réserve vis-à-vis de tiers au travers d'informations livrées sur l'exercice de leur métier, lors d'interviews ou de conférences pour éviter tout risque de reconnaissance des bénéficiaires par autrui ou encore utiliser les cas des bénéficiaires à des fins médiatiques sans leurs accords.

Consentement

Toute formation effectuée à la demande de l'employeur requiert le consentement du salarié en acceptant les conditions de cette convention et en apposant sa signature et ses initiales sur tous les documents et les annexes.

Confidentialité

Les consultants sont astreints au secret professionnel pour tout le contenu des entretiens réalisés avec le bénéficiaire.

Neutralité

Le consultant s'appuie sur des éléments mesurables. Sa posture de neutralité permet d'éviter les biais d'évaluation subjective, souvent à l'origine d'auto-satisfaction ou d'auto-dépréciation.

Ethique et posture du consultant :

1 – L'accompagnement rend le bénéficiaire acteur de sa formation :

- Le consultant propose une démarche pédagogique en vue de la progression du business model du bénéficiaire.
-
- Chaque bénéficiaire, se fixera, en fonction de sa propre identité, de ses propres valeurs, de ses propres critères de valeur, de ses propres capacités, un objectif et des sous-objectifs qu'il pourra réaliser en adaptant les actions à mener sur le terrain..
- Il appartient au consultant d'aider le bénéficiaire à définir ses propres objectifs. En cela, ce sont les ressources du bénéficiaire et l'évolution des collectes d'information et de data qui lui permettront d'acquérir les seuils de connaissances. Le consultant fixe des objectifs réalisables par le bénéficiaire.
-
- Les limites du travail d'accompagnement sont définies par la non-disponibilité, la non-adhérence au travail, l'émergence de conflits internes ou de résistance chez le bénéficiaire, pour qui ce travail nécessite un autre type d'accompagnement, ou pour qui ce travail n'est pas réalisable dans le contexte présent.

2 – Les objectifs de l'accompagnant sont limités au domaine professionnel relatif à l'entrepreneuriat :

- L'accompagnant identifie les ressources et potentiels du bénéficiaire à développer en vue de réaliser son projet professionnel, mais ne prend pas en charge le traitement ou le soin psychologique des bénéficiaires.

- S'il le juge nécessaire, le consultant peut préconiser un accompagnement mieux adapté.